

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Techniques de son (NNC.04)
conduisant à une
attestation d'études collégiales (AEC)**

à l'Institut Trebas

Février 2003

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Techniques de son (NNC.04)* conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC), donné à l'Institut Trebas, s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de programmes d'AEC offerts par les établissements privés non subventionnés.

La démarche d'évaluation a été effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation de l'Institut, adopté par son conseil d'administration, a été reçu à la Commission le 1^{er} mai 2002. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 25 et 26 septembre 2002². À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation, des professeurs³ et une dizaine d'étudiants dont trois finissants et un diplômé. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission à la suite de son analyse du rapport d'autoévaluation et de l'information additionnelle recueillie lors de la visite. Après une brève présentation des principales caractéristiques de l'Institut et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et sur les résultats obtenus à partir des six critères retenus : la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme et la qualité de sa gestion. Le rapport fournit également une appréciation du plan d'action du Collège. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)*, Québec, Gouvernement du Québec, juillet 2001, 23 p.
 2. Outre le commissaire, M. Louis Roy qui en assumait la présidence, le comité était composé de M. Armando Di Stefano, professeur en Techniques d'enregistrement au Cégep de Drummondville, de M. Jean-Pierre Loiselle, chef technicien à Radio-Canada, et de M. Pierre Matteau, ex-directeur des études. Le comité était assisté de M. Claude Marchand, agent de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

L'établissement

Fondé en 1979, l'Institut Trebas a des campus à Toronto, Vancouver et Montréal. En 1994, ce dernier a obtenu un permis du MEQ pour dispenser le programme *Conception sonore assistée par ordinateur (901.24)*. Il offre actuellement les programmes *Techniques de son (NNC.04)*, *Conception sonore (NNC.05)* et *Gestion artistique (NNC.06)*. Le campus de Montréal accueille annuellement environ 150 étudiants, dont quelques-uns sont inscrits à temps partiel. Il emploie une quinzaine de professeurs; plusieurs d'entre eux enseignent à la leçon dans les trois programmes.

La structure organisationnelle comprend une direction générale et une direction des études. Cette dernière regroupe des services pédagogiques touchant notamment l'aide au placement et au stage, l'aide pédagogique individuelle, la documentation, l'emprunt de livres spécialisés et l'accès à Internet, et l'aide financière aux études. L'Institut a une philosophie éducative axée sur l'acquisition des compétences techniques et du discernement artistique dans la production d'œuvres culturelles reliées au monde de la musique, du spectacle et du multimédia en général.

Le programme

Le programme *Techniques de son (NNC.04)* est offert depuis la session d'automne 1999. Il est issu du programme *Conception sonore assistée par ordinateur (901.24)* qui a été scindé en deux, l'autre programme étant *Conception sonore (NNC.05)*. Il vise à familiariser l'étudiant aux technologies reliées à l'enregistrement et à la reproduction du son, à lui permettre l'acquisition des connaissances nécessaires à la transformation, la réalisation, l'enregistrement et la reproduction de projets artistiques, et à favoriser sa maîtrise des principes d'informatique de l'enregistrement et de la reproduction numérique ainsi qu'analogique. Le programme a été élaboré à la suite d'une consultation auprès de l'industrie, qui concluait à la nécessité d'offrir une formation plus spécialisée axée sur le développement des habiletés techniques et accordant plus d'importance à l'apprentissage et à la pratique de ces dernières. Il comprend deux spécialisations : studio d'enregistrement et sonorisation (cette dernière n'ayant été offerte qu'au début, à l'automne 1999), et il offre à l'étudiant le choix de faire un stage ou un projet de fin d'études appelé *Projet éducatif individuel*.

Les conditions d'admission sont celles de l'article 4 du *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC). L'Institut reconnaît comme formation suffisante, le DES, une vaste expérience professionnelle ou une formation pertinente reliée au champ de spécialisation du programme. Il exige aussi une connaissance minimale de la langue anglaise « lue ».

D'une durée de 555 heures, le programme totalise 20,33 unités. Il comprend une dizaine de cours répartis sur trois sessions, la dernière étant consacrée au stage ou au projet de fin d'études, d'une durée de 180 heures, soit 5,33 unités. Huit professeurs sont rattachés au programme; six d'entre eux enseignent également dans l'un ou l'autre des deux autres programmes. Cinq ont le statut de professeurs à temps complet, deux à temps partiel et un à la leçon.

À l'automne 2001, 78 étudiants (six à temps partiel) fréquentaient le programme, dont 29 débutaient dans les deux cohortes francophones et 11 dans la cohorte anglophone. Depuis l'automne 1999, 182 étudiants se sont inscrits dans le programme. L'effectif étudiant est composé en majorité de garçons (95 %) âgés entre 20 et 30 ans (70 %) et de langue française (67 %); 17 % sont anglophones et 16 % allophones. La majorité jouent déjà d'un instrument de musique.

Le programme se rattache au DEC *Techniques professionnelles de musique et de chanson* (551.A0) qui est formulé par objectifs et standards. L'Institut travaille à reformuler le programme de la même manière pour la session d'hiver 2003.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

Cette démarche est la deuxième réalisée par l'Institut. Ce dernier avait évalué le programme *Conception sonore assistée par ordinateur (901.24)* dans le cadre de la première opération menée par la Commission, en 1998, concernant les programmes d'AEC offerts par les établissements privés non subventionnés. La démarche a été menée par le directeur des études qui a consulté les principaux intervenants et rédigé le rapport d'évaluation. Dans l'ensemble, ce rapport expose clairement la situation du programme.

Les professeurs ont répondu à un questionnaire sur le contenu de leur cours, sur la relation entre ce contenu et le profil des emplois reliés, sur les objectifs d'apprentissage et le contenu des plans cadres et des plans de cours. Les réponses données ont été discutées en groupe et lors de rencontres individuelles. Elles ont amené la formulation d'actions envisagées concernant en particulier la séquence et le contenu de certains cours. Les professeurs estiment que le rapport prend en compte leurs opinions et leurs suggestions d'amélioration.

Une soixantaine d'étudiants des trois sessions ont répondu à un questionnaire couvrant les principales dimensions du programme. Un questionnaire a également été administré auprès de 27 diplômés des trois dernières cohortes. Dix-huit employeurs ayant déjà embauché un diplômé ou accueilli un stagiaire ont répondu à un sondage par téléphone. Ces instruments de sondage sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés en 1998, permettant ainsi à l'Institut d'observer au besoin des tendances. Les questionnaires comportent toutefois quelques questions à double volet et le plus souvent trois choix de réponses. La Commission invite l'Institut à reformuler certaines questions et à opter pour un choix de réponse par multiple pair, par exemple une échelle de un à quatre.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence porte sur l'adéquation du programme aux besoins du marché du travail et sur les mécanismes mis en place pour adapter, de façon continue, le programme à ces besoins.

Le programme vise essentiellement à développer les connaissances et les habiletés nécessaires à l'enregistrement du son. Implanté il y a trois ans à la suite d'une analyse de situation de travail, le programme répond dans l'ensemble aux besoins du marché du travail, comme le confirment la grande majorité des employeurs interrogés par l'Institut. Les cours de la spécialisation *Sonorisation* n'ont été donnés que lors de la première année d'implantation. Des étudiants compensent en suivant, après leur formation, deux cours du programme apparenté *Conception sonore*. Lors de la redéfinition prochaine du programme en objectifs et standards, l'Institut envisage d'introduire les cours *Studio MIDI* et *Postproduction audio*. La Commission *suggère* de donner suite à cette intention qui répondrait aux besoins des étudiants tout en améliorant la pertinence du programme.

Environ 40 % des diplômés exercent un emploi relié à leur formation. Plusieurs occupent un emploi à temps partiel, le plus souvent comme travailleur autonome. Le sondage effectué par l'Institut indique aussi qu'un certain nombre d'étudiants ne visent pas un emploi de technicien sur le marché du travail. L'établissement estime que les efforts doivent se poursuivre pour améliorer les taux de placement. La présence de professeurs qui travaillent également dans le domaine de l'audio et de l'enregistrement, ainsi que les relations avec les milieux de stages et avec des organismes et associations du secteur contribuent à maintenir des liens avec le marché du travail. Ces liens ne sont pas toutefois organisés d'une manière systématique. La création récente du poste de coordonnateur des stages et du service d'aide à l'emploi n'a pas donné les résultats escomptés. Les étudiants reçoivent une aide pour la préparation de leur curriculum vitæ et d'une entrevue, mais cette aide est déficiente concernant la recherche d'un emploi. Cette situation est d'autant plus inquiétante que l'Institut fait valoir dans sa publicité les perspectives favorables d'obtention d'un emploi après la formation.

En conséquence, la Commission recommande à l'Institut de développer des liens continus avec les entreprises et avec les diplômés et d'aider efficacement ces derniers dans la recherche d'un emploi.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur le choix des cours, en regard des objectifs du programme, sur l'articulation de la séquence des cours en fonction de la progression des apprentissages et sur la charge de travail des étudiants.

Les objectifs du programme sont couverts par l'ensemble des cours. Toutefois, le deuxième objectif relatif à l'aspect pratique des connaissances nécessaires à l'exercice de la profession n'est couvert que par deux cours y compris le projet de fin d'études ou le stage. Les étudiants estiment pour leur part que les liens devraient être plus évidents entre les aspects théoriques et leurs applications pratiques. La Commission *suggère* à l'Institut d'établir un meilleur équilibre entre la théorie et la pratique, lors de la reformulation du programme en objectifs et standards. Par ailleurs, les connaissances déjà acquises par la grande majorité des étudiants ne nécessiteraient plus l'existence du cours *Introduction à l'informatique*. L'Institut envisage d'en intégrer les principaux éléments dans d'autres cours. La Commission l'invite à s'assurer que tous les étudiants possèdent les préalables en informatique nécessaires pour réussir ces cours.

La séquence des cours montre une progression dans la complexité des apprentissages couverts d'une session à l'autre. La première session comprend des cours d'introduction qui servent de base à ceux de la deuxième; la troisième session est consacrée à une activité synthèse du programme. La charge de travail réalisée par les étudiants ne correspond pas toujours à la pondération prévue. Elle est généralement plus élevée en deuxième session dans les cours axés sur la pratique, notamment *Enregistrement multipiste* et *Studio numérique*. Le grand intérêt porté par les étudiants envers ces matières expliquerait cette situation.

Les méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves

L'évaluation des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves porte sur l'adéquation de ces méthodes aux objectifs des cours, sur leur adaptation aux caractéristiques des étudiants ainsi que sur l'encadrement des étudiants et sur la disponibilité des professeurs.

Les méthodes pédagogiques utilisées dans l'ensemble des cours sont variées et elles sont adaptées aux objectifs du programme. Les professeurs se préoccupent de connaître les caractéristiques des étudiants et d'adapter leurs méthodes en conséquence.

Avant le début de leur première session, les candidats admis participent à une séance d'accueil qui les informe sur le déroulement de leurs études et sur les services d'aide

offerts. Durant leur formation, les professeurs et la direction des études suivent leur cheminement scolaire, sont attentifs à leurs besoins et leur offrent l'encadrement et les mesures d'aide nécessaires. Les professeurs sont disponibles avant et après les cours et via le téléphone et le courriel sur Internet. Ils disposent d'un local pour des rencontres individuelles avec des étudiants qui éprouveraient des difficultés. La Commission souligne le souci de la direction et des professeurs d'offrir aux étudiants un encadrement favorisant leur réussite.

Les ressources humaines et matérielles

L'évaluation des ressources humaines et matérielles porte sur les qualifications des professeurs et sur leur nombre, au regard des exigences du programme, sur la contribution du personnel technique ainsi que sur l'adéquation des aménagements physiques et des équipements en fonction des besoins du programme.

L'équipe professorale est très qualifiée. Les professeurs travaillent dans des entreprises du domaine; la grande majorité possèdent une formation universitaire. Soulignée par les étudiants, cette compétence des professeurs est un point fort de la mise en œuvre du programme. Le personnel technique qui intervient auprès des étudiants, notamment le coordonnateur technique, les superviseurs de laboratoire et la personne responsable du centre de documentation, possède les qualifications requises pour répondre aux besoins du programme.

Dans l'ensemble, les ressources matérielles sont adéquates pour assurer le bon fonctionnement du programme. Les étudiants estiment que leur accessibilité est suffisante, à l'exception du Studio audionumérique. Cette situation est d'autant plus préoccupante que le studio ne comporte que quatre postes de travail. De même, l'accessibilité à un poste de travail est limitée dans le Studio Protocols. La Commission *suggère* de prendre les moyens nécessaires pour que les étudiants aient un accès suffisant à un poste de travail dans ces studios. Elle note l'intention de l'Institut de doter le programme des équipements appropriés en fonction de la révision du programme. Par ailleurs, les étudiants ont accès à un Centre de documentation doté de plus de trois mille ouvrages de référence dans les champs d'activités de l'Institut. La Commission souligne la qualité de ces ressources documentaires.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur les mesures de recrutement et de sélection des étudiants, sur l'évaluation des apprentissages, sur les taux de réussite des cours, sur le

degré d'atteinte des objectifs du programme par les étudiants et sur les taux de diplomation.

L'entrevue d'admission et les exigences concernant la formation jugée suffisante permettent de former un effectif scolaire motivé et capable de réussir. Les professeurs estiment que la clientèle recrutée est de plus en plus qualifiée, motivée et homogène.

Les étudiants sont satisfaits de l'évaluation de leurs apprentissages. La Commission a analysé plus en profondeur le contenu et les instruments d'évaluation des apprentissages du cours *Introduction à l'audio-numérique (551 XSK.03)*, du *Stage* et du *Projet éducatif individuel*. Cette analyse a permis de constater que les modes et instruments d'évaluation sont adéquats pour mesurer l'atteinte des objectifs selon les standards établis.

Les objectifs assignés au stage et au projet de fin d'études sont adéquats. Il en est de même pour le séminaire de préparation au déroulement de ces activités. Le contexte actuel de réalisation ne permet pas toutefois l'atteinte des objectifs et l'intégration souhaitée des apprentissages. Une réflexion doit s'effectuer sur le type de stage et sur sa durée (actuellement quinze semaines) par rapport au contexte des entreprises qui réalisent le plus souvent des projets de courte durée. L'encadrement des étudiants est insuffisant, voire inexistant, pendant le déroulement de ces deux activités. C'est le cas du stage en particulier où il n'y a aucune relation entre le superviseur de l'Institut, l'étudiant et le superviseur en entreprise.

La Commission recommande à l'Institut de s'assurer que le stage et le projet de fin d'études bénéficient d'un encadrement pédagogique adéquat.

Les taux de réussite des cours varient de 80 % à 100 %. L'Institut porte une attention particulière aux cours présentant les taux les plus faibles. Le taux de diplomation dans la durée prévue est passé de 51 % pour les trois groupes ayant débuté à l'automne 2000 à respectivement 58 % et 83 % pour les deux groupes de l'hiver 2001. Selon l'Institut, cette hausse serait attribuable en particulier à l'amélioration de la qualité des nouveaux inscrits. Il envisage d'autres moyens susceptibles d'améliorer la diplomation, notamment le renforcement de l'encadrement en troisième session.

La gestion du programme

L'évaluation de la gestion porte sur la répartition des rôles et des responsabilités ainsi que sur les communications entre les professeurs et les instances administratives ou pédagogiques de l'établissement. Les procédures d'évaluation et de perfectionnement des

professeurs, l'encadrement pédagogique et les mécanismes d'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) sont également évalués.

Les structures de gestion sont clairement définies et elles sont appropriées à la taille de l'établissement. Le président directeur général et le directeur des études suivent de près l'évolution du programme. Il existe un bon climat de travail entre les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement du programme. La Commission note l'intention de l'Institut d'améliorer le système de gestion en mettant en place un réseau informatisé.

Les rencontres de la direction des études avec les professeurs se tiennent surtout sur une base individuelle. Des rencontres avec l'ensemble des professeurs ont lieu au besoin pour discuter de sujets comme l'acquisition d'équipements et de logiciels ou, comme c'est le cas actuellement, des modifications à apporter au programme. Une activité de perfectionnement ad hoc est également prévue sur la rédaction de plans de cours en fonction de l'approche par objectifs et standards. Ces rencontres et activités ne sont pas toutefois systématiques et continues. Par ailleurs, les rencontres entre professeurs se réalisent plutôt de manière informelle. La Commission *suggère* à l'Institut de tenir des rencontres périodiques, à caractère pédagogique, avec l'ensemble des professeurs.

Les professeurs développent leurs compétences disciplinaires en se perfectionnant eux-mêmes dans leur milieu de travail en entreprises. L'Institut porte une attention à leurs habiletés pédagogiques lors de l'embauche. Ces derniers disposent d'un guide et de plans cadres pour les aider à préparer leurs plans de cours. Le directeur des études se soucie de leur encadrement pédagogique, notamment par l'examen des plans de cours et de l'évaluation des apprentissages, et par une aide au besoin à la suite de l'évaluation de leur enseignement par les étudiants au milieu de chaque session. Il s'assure que les professeurs disposent de toute la documentation nécessaire et il est très disponible pour leur apporter le soutien approprié, le cas échéant. La Commission souligne la qualité de l'encadrement pédagogique individuel offert par le directeur des études.

La direction des études vérifie la conformité des plans de cours avec les plans cadres et elle s'assure de la conformité des modes et instruments d'évaluation des apprentissages à la PIEA. L'examen des plans de cours montre toutefois que leur contenu est variable (quelques-uns donnent une description minimale des activités d'évaluation) et que certains ne contiennent pas tous les éléments requis par la PIEA, en particulier la pondération et la médiagraphie. La Commission *suggère* à l'Institut de se doter d'une grille d'analyse des plans de cours plus précise qui assure que leur contenu soit complet et plus uniforme.

Le programme est distribué et expliqué aux étudiants lors de la session d'accueil. Ces derniers reçoivent un *Guide étudiant* qui comprend toutes les informations pertinentes sur les règlements et services de l'Institut, sur le contenu et le déroulement du programme et sur la PIEA. Les étudiants estiment que la formation reçue correspond aux informations transmises sur le programme.

Plan d'action

L'Institut a produit un plan d'action regroupant les principales actions envisagées dans les diverses parties de son rapport d'évaluation. Le plan comporte un partage des responsabilités et un échéancier. L'établissement a entrepris de réaliser plusieurs actions dans le cadre de la reformulation du programme en objectifs et standards. La Commission considère que le plan d'action devrait permettre d'assurer un suivi adéquat à l'évaluation du programme.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission arrive à la conclusion que la mise en œuvre du programme d'AEC *Techniques de son* donné par l'Institut Trebas est de qualité.

Cette mise en œuvre est assurée par des professeurs compétents qui offrent à leurs étudiants une disponibilité et un encadrement appréciés. Ces professeurs reçoivent un encadrement pédagogique adéquat de la part d'une direction des études attentive à leurs besoins. Le personnel affecté au programme se soucie de la réussite des étudiants. Les ressources matérielles sont dans l'ensemble adéquates. L'Institut est doté notamment d'un centre de documentation très développé et accessible.

Deux problèmes ont toutefois amené la Commission à formuler des recommandations : le placement des diplômés et la qualité de l'activité d'intégration des apprentissages, en particulier le stage. L'Institut devrait prendre les moyens nécessaires pour mieux aider les étudiants dans la recherche d'un emploi et pour créer les liens nécessaires avec les diplômés et avec les employeurs. Le projet de fin d'études et surtout le stage devraient être repensés pour constituer une activité pédagogique mieux encadrée.

D'autres aspects pourraient être améliorés, en particulier l'équilibre entre la théorie et la pratique, l'accessibilité à des postes de travail dans les studios, la grille d'analyse des plans de cours, les activités regroupant l'ensemble des professeurs. Le plan d'action prend en compte la plupart des lacunes identifiées et sa réalisation devrait contribuer à améliorer la qualité du programme.

Les suites de l'évaluation

L'Institut exprime son accord avec les conclusions de ce rapport. Tel que prévu, il a déposé au ministère de l'Éducation une version révisée du programme, selon l'approche par objectifs et standards. Il a profité de cette révision pour réaliser, entreprendre ou prévoir plusieurs actions qui répondent aux recommandations et suggestions formulées dans ce rapport.

L'Institut a introduit dans le nouveau programme les cours *Studio MIDI et Postproduction audio* et il a amélioré l'équilibre entre la théorie et la pratique. La direction des études a par ailleurs institué trois rencontres annuelles à caractère pédagogique avec les professeurs.

Lors de la mise en œuvre de la nouvelle version du programme, l'Institut réduira la durée de l'activité synthèse et il en confiera l'encadrement à une personne démontrant plus de compétences pédagogiques. Le développement de liens continus avec les entreprises et l'aide à la recherche d'emploi seront confiés à une personne qui en fera le principal objet de son temps et qui sera imputable de résultats quantifiables. L'Institut exprime son intention de doter le Studio audionumérique et le Studio protocols des équipements appropriés aux exigences du nouveau programme. Enfin, il prévoit l'utilisation d'une nouvelle grille d'analyse des plans de cours.

La Commission estime que ces actions devraient améliorer la qualité déjà reconnue du programme d'AEC en *Techniques de son* donné à l'Institut Trebas. Elle s'attend à recevoir, au moment opportun, un rapport sur les suites qui auront été données aux deux recommandations formulées dans ce rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président